

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 27 MARS 2024
- publication le : 27 MARS 2024

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	08 mars 2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	08 mars 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Présents en visio-conférence	5	Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Nicolas BRUTIN
Procurations	2	Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Jean-Laurent KISTLER, procuration de Lionel ROUILLOON
Absents non représentés	3	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1413-1 ;

Par délibération du 04 avril 2022, le Comité Syndical a arrêté la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il est proposé, en application du dernier alinéa de l'article L1413-1 du CGCT, que le Comité Syndical charge, par délégation, le Président de saisir pour avis la Commission.

Cette délégation vaudrait pour toute la durée du mandat du Président et pour l'ensemble des projets cités à l'article L1413-1 du CGCT.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

CHARGE, par délégation, et pour toute la durée de son mandat, le Président de saisir pour avis la CCSPL sur les sujets nécessitant sa saisine, tels que prévus à l'article L1413-1 du CGCT.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

